

# VILLE DE MIRECOURT

## Procès verbal de la réunion du Conseil du 31 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un janvier à dix-huit heures quinze, les membres du conseil municipal de MIRECOURT, dûment convoqués par le Maire Yves SÉJOURNÉ le vingt cinq janvier deux mille vingt deux, se sont réunis en Mairie de MIRECOURT.

### **Présents :** Mesdames et Messieurs

SÉJOURNÉ Yves, BABOUHOT Nathalie, RUGA Roland, CHIARAVALLI Danièle, SERDET Daniel, VIDAL Françoise, WALTER Bruno, CLÉMENT Valérie, LAIBE Jean-François, PRÉAUT Marie-Laure, FERRY Jean-Luc, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, DAVAL Philippe, SILLON Anne, BELAZREUK Salim, ROBIN Nadia, BLONDELLE Marc, SIMON Claudine, LABAYE Jérôme, VOUILLON Annie, RUBIGNY Stéphane, HUMBERT Marie-Christine, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur MALLERET Fabien à Madame CHIARAVALLI Danièle  
Monsieur MICHEL Thierry à Madame BABOUHOT Nathalie  
Madame BAILLY Laurence à Monsieur SÉJOURNÉ Yves

### **Absents :**

Madame FROMAIGÉAT Christine

**Secrétaire de séance :** Monsieur LABAYE Jérôme

Quorum : 25 présents + 3 pouvoirs = 28 votants

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

1. Compte rendu des décisions du Maire exercées par délégation
2. Présentation du Compte administratif 2021
3. Ouverture de crédit d'investissement
4. Institution d'une tarification pour enlèvement des dépôts sauvages
5. Enfouissement des réseaux basse tension des rues Sainte-Cécile et Passage de la Citadelle
6. Convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental des Vosges
7. Modification du plan local d'urbanisme par le biais d'une déclaration de projet
8. POINT SUPPLEMENTAIRE : Cession de la parcelle cadastrée AR85
9. POINT SUPPLEMENTAIRE : Aménagement de la place des Halles et de la rue Frairain
10. Questions et informations diverses :
  - Mise en compatibilité avec le SCoT des Vosges Centrales
  - Elections 2022 : Présidentielles 10/04 et 24/04 - Législatives 12/06 et 19/06
  - Petites Villes de Demain

### • Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

### VOTE : unanimité

### 1. Compte-rendu des décisions du Maire exercées par délégation

#### ➤ Décisions municipales :

# VILLE DE MIRECOURT

n° 2022-01 : Tarif exceptionnel aire de camping-cars

n° 2022-02 : Tarifs de location des vergers et potagers pour l'année 2022

## ➤ Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics :

- Marché de prestations intellectuelles pour la réhabilitation de l'École Maternelle du Centre – groupe scolaire Simone Veil : mission SPS attribuée à Bureau VERITAS – 27c, rue d'Epinal 88190 GOLBEY, pour un montant HT de 2 100,00€.
- Marché de prestations intellectuelles pour la réhabilitation de l'École Maternelle du Centre – groupe scolaire Simone Veil : mission de contrôle technique attribuée à Bureau VERITAS – 27c rue d'Epinal 88190 GOLBEY, pour un montant HT de 2 400,00 €.
- Marché pour la fourniture et pose d'une aire de jeux au Parc Mougnot : travaux attribués à SAS PROLUDIC – 181 rue des Entrepreneurs 37210 VOUVRAY, pour un montant HT de 68 541,08 €.

- Marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment municipal en restaurant scolaire, salles activités périscolaires et salles activités associatives :

### **Lot 01 VRD Démolition Gros Œuvre**

Sas CASSIN – 182 rue de la Voivre 88800 VITTEL pour un montant HT de 242 000,00 €.

### **Lot 03 Charpente Couverture**

Sarl VOSGES CHARPENTES – ZA Pâtis des Saules 88450 VINCEY pour un montant HT de 93 018,52 €

### **Lot 04 Plâtrerie Doublage Cloisons Plafond**

Sarl BACCHINI PERRY – 61 rue Roland Dorgeles 88800 VITTEL pour un montant HT de 173 176,68 €

### **Lot 05 Menuiseries Extérieures Bois**

Sarl Menuiserie HOUILLON – 17 rue Lieutenant Larsen 88270 DAMAS et BETTEGNEY pour un montant HT de 175 574,00 €

### **Lot 06 Menuiseries Intérieures Bois**

Sarl Menuiserie JOLY – rue de la Gare Longeroye 88270 HAROL pour un montant HT de 99 101,92 €

### **Lot 07 Plomberie Sanitaire**

Sarl Patrick ROUSSEL/Ets Jean GERARD – 8 ter rue des Chaudronniers 88270 HAROL pour un montant HT de 33 108,57 €

### **Lot 08 Chauffage Ventilation**

Sas CUNIN – 617 rue Division Leclerc 88140 CONTREXEVILLE pour un montant HT de 361 254,78 €

### **Lot 09 Electricité courants faibles**

Sarl BATY ELEC – 79 voie Carpini ZA de l'Hermitage 88130 CHARMES pour un montant HT de 70 984,46 €

### **Lot 10 Revêtements sols durs Faïences**

REVELEMENTS GRAND EST – 52 rue des Trois Sapins 88200 SAINT NABORD pour un montant HT de 66 859,80 €

### **Lot 11 Revêtements sols souples**

Sarl SOLVOSGES – 32 chemin du Grand Mont 88600 GRANDVILLERS pour un montant HT de 17 450 ,00 €

### **Lot 12 Peinture Nettoyage**

Société Nouvelle LES PEINTURES REUNIES – ZI du Fontenay 88150 IGNEY pour un montant HT de 53 564,12 €

### **Lot 14 Equipement de cuisine**

HORIS Sas Division BONNET THIRODE – 435 rue Pierre et Marie Curie 54713 LUDRES Cédex pour un montant HT de 92 000,00 €

### **Lot 15 Ascenseur**

Sarl LTBO – 22 rue de la Voivre 88000 EPINAL pour un montant HT de 25 900,00 €.

## ➤ Renonciation à l'exercice du droit de préemption

# VILLE DE MIRECOURT

- Madame Christine MORIZOT, pour un bien cadastré AB-214, sis 138 Rue Lefèvre, au prix de 60 000,00 €
- Consorts GUYOT, pour un bien cadastré AL-281-446, sis 341 Avenue Gambetta, au prix de 100 000,00 €
- Mr et Mme Jean-Bernard ASPOUR, pour un bien cadastré AM-456, 53 Rue Général Leclerc, au prix de 70 000,00 €
- Consorts KWIATEK, pour un bien cadastré AD-81-294, sis 213 Rue Paul Hilaire, au prix de 96 000,00 €
- Madame Camille ANGOT, pour un bien cadastré AK-309-365, sis 16B avenue Charles Duchêne, au prix de 92 000,00 €
- SCI TONYVES, pour un bien cadastré AK-68-160-372, sis 2 Ruelle Souham, au prix de 75 000,00 €
- Monsieur Jean-Luc BERNARD, pour un bien cadastré AM-335-336, sis 6 et 6bis rue Charles Derise, au prix de 80 000,00 €
- Monsieur Simon MULLER, pour un bien cadastré AM-310-311, sis 16 Rue Général Leclerc, au prix de 100 000,00 €
- Madame Catherine MANGIN, pour un bien cadastré AR-103, sis lieu-dit « Les Vignes Daniel », au prix de 36 500,00 €
- Mr et Mme Franck COLSON, pour un bien cadastré AC-411-509, sis lieu-dit « 77 Rue du Vert Cottage » au prix de 98 000,00 €
- SCI FALLOT, pour un bien cadastré AM-293, sis 8 Rue Thiers, au prix de 163 000,00 €
- Consorts THIERY, pour un bien cadastré AE-180, sis 101 Rue des 4 frères Ugazio, au prix de 125 000,00 €
- Madame MICHELI Nicole, pour un bien cadastré AL-160-442, sis 1 quai François Clasquin, pour un prix de 30 000,00 €

## **VOTE : unanimité**

### **2. Présentation du Compte Administratif 2021**

Le compte administratif 2021 est présenté, il sera voté lors d'une prochaine séance.  
Pièces présentées au conseil municipal jointes en annexe.

### **3. Ouverture de crédit d'investissement 2022**

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**, autorise le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement du budget principal ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent : Aire de jeux du Parc Mougenot (OP 210-2313-821) pour 42 000 €.

### **4. Institution d'une tarification pour enlèvement des dépôts sauvages**

Le nombre de dépôts sauvages se multipliant, il est proposé de délibérer pour instituer, dans le cadre du pouvoir de police spéciale en matière de dépôt sauvage, une tarification pour "enlèvement des dépôts sauvages".

Après identification de l'auteur du dépôt, la facturation proposée serait d'un montant de 150 € pour un particulier et 300 € pour un professionnel. Si le dépôt s'avère supérieur au tarif forfaitaire minimal susvisé, il est proposé de facturer la collecte et le traitement des déchets au coût réel et de facturer le coût de la main d'œuvre pour l'enlèvement des déchets, à raison de 34 € de l'heure par agent.

# VILLE DE MIRECOURT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide :

- d'instituer une tarification pour enlèvement des dépôts sauvages après identification de l'auteur du dépôt,
- de facturer un montant de 150 € pour un particulier et 300 € pour un professionnel,
- de facturer la collecte et le traitement des déchets au coût réel et de facturer le coût de la main d'œuvre pour l'enlèvement des déchets, à raison de 34 € de l'heure par agent, si le dépôt s'avère supérieur au tarif forfaitaire minimal susvisé.

## 5. Enfouissement de réseaux basse tension des rues Sainte-Cécile et Passage de la Citadelle

Dans la perspective des travaux programmés en 2023 dans les rues Sainte-Cécile et Passage de la Citadelle, le Maire explique qu'il est nécessaire de transférer la maîtrise d'ouvrage temporaire auprès du SDEV pour les travaux d'enfouissement de réseaux basse tension de ces rues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide :

- d'autoriser le Maire à signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDEV pour les travaux d'enfouissement de réseaux basse tension des rues Sainte-Cécile et passage de la Citadelle ;
- de solliciter une subvention au SDEV au titre de l'environnement et du cadre de vie (au taux de 60 % dans la limite d'un plafond de 90 000 € et au delà 20 %).

## 6. Convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental des Vosges

Le Maire explique qu'il est nécessaire de conventionner avec le Conseil Départemental des Vosges pour définir les modalités administratives, techniques et financières relatives à l'entretien et l'élagage des arbres d'alignement se situant sur le domaine public routier du Département des Vosges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental des Vosges telle qu'annexée à la présente délibération.

## 7. Modification du plan local d'urbanisme (PLU) par le biais d'une déclaration de projet

Le Maire rappelle au conseil municipal les motifs de la modification du PLU :

Permettre un projet d'installation de cultures maraîchères (légumes bio) sur des parcelles (AB 305 et AB 307) classées en zone 1AU au 56, avenue de Chamiec.

Le pétitionnaire, qui est déclaré exploitant agricole (MSA), souhaite procéder à l'installation de serres permettant la culture et la vente en direct de légumes bio, or le règlement de la zone 1 AU interdit les constructions destinées à l'activité agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, approuve la modification du plan local d'urbanisme de la commune de MIRECOURT telle qu'annexée à la présente délibération.

## 8. POINT SUPPLEMENTAIRE : Cession de la parcelle cadastrée AR85

Le Maire propose à M.YILMAZ Hüseyin la cession de la parcelle cadastrée AR 85 sise rue des Coteaux du Chano à MIRECOURT, d'une surface totale de 1230 m<sup>2</sup>, pour un tarif de vente de 1 230 euros.

Vu l'estimation des domaines en date du 3 juin 2021,

# VILLE DE MIRECOURT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide la cession à M. YILMAZ Hüseyin de la parcelle cadastrée AR 85 sise rue des Coteaux du Chano à MIRECOURT, d'une surface totale de 1230 m<sup>2</sup>, pour un tarif de vente de 1230 euros,
- précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- charge le Maire d'effectuer toutes les formalités et de signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision, notamment le compromis de vente et/ou l'acte authentique devant intervenir auprès du notaire des parties intervenantes.

## 9. POINT SUPPLEMENTAIRE : Aménagement de la place des Halles et de la rue Frairain

Le Maire explique que la commune souhaite réaliser l'aménagement de la place des Halles et de la rue Frairain.

Le projet détaillé sera travaillé en commission travaux mais il convient auparavant de mobiliser les financeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'approuver le projet d'aménagement de la place des Halles et de la rue Frairain et son plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux	716 037,40 €	DETR	229 648,00 €	30,35 %
Prestations intellectuelles	40 695,80 €	DSIL	141 578,00 €	18,71 %
		CD	80 000,00 €	10,57 %
		Région	150 000,00 €	19,82 %
		Autofinancement	155 507,20 €	20,55 %
<b>TOTAL</b>	<b>756 733,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>756 733,20 €</b>	<b>100,00 %</b>

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 10. Questions et informations diverses

- Mise en compatibilité du PLU de la Ville avec le SCoT des Vosges Centrales
- Elections 2022 : Présidentielles 10/04 et 24/04 - Législatives 12/06 et 19/06
- Point Petites Villes de Demain :
  - 07 février : de 14h à 16h : restitution du diagnostic aux adjoints
  - 22 février : de 14h à 17h : restitution et ateliers partenaires
  - 22 février : de 19h30 à 21h30 : restitution et ateliers commerçants, associations et habitants
  - 28 février : de 18h30 à 19h30 : restitution du diagnostic à tout le conseil municipal
  - 01 mars : démarrage de la phase 2 : définition d'un projet de développement foncier

La séance est levée à 20h05.

Yves SÉJOURNÉ  
Maire,

Jérôme LABAYE  
Secrétaire de séance,